

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 112/2021

**Objet : Actualisation des  
tarifs régie composteurs**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>er</sup> juillet, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 juin 2021.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre.

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel (*absent ayant donné pouvoir à M. LECOFFRE Éric*)

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à Mme HAAS-FALANGA Josiane*), CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à M. JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à M. CHAUVET Éric*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à M. MARTEL Marcel*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à M. ROBERT Daniel*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*), DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à Mme MARÈS Frédérique*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à Mme LANDREAU Edith*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à Mme CHABAS Sylvie*).

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*)  
COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*).

**ABSENTS :**

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange, AMIEL Cyril, DARASSE Adelaïde.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets expose que le marché de fourniture et livraison de systèmes de compostages individuels a été notifié aux candidats le 3 juin dernier. Le marché est divisé en trois lots :

- lot 1 : composteurs individuels de jardins,
- lot 2 : bio-seaux,
- lot 3 : lombric-composteurs.

La communauté d'agglomération facturait jusqu'à présent les composteurs aux tarifs suivants :

- composteurs 300 l : 10 € (prix unitaire ancien marché : 29,56 €)
- composteurs 600 l : 15 € (prix unitaire ancien marché : 49,28 €)

Par rapport aux anciens composteurs qui étaient en plastique, les nouveaux seront en bois, solides, esthétiques et durables.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs et des nouveaux dispositifs proposés, il convient d'actualiser les tarifs de mise à disposition de ces équipements.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'ajuster et de mettre en place les tarifs comme suit :

- composteurs 300 l : 25 € (prix unitaire nouveau marché : 43,45 €)
- composteurs 600 l : 35 € (prix unitaire nouveau marché : 55,45 €)
- bio-seaux : 2 € (prix unitaire marché : 2,89 €)
- lombric- composteurs : 30 € (prix unitaire marché : 50 €)

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10.

**VU** le marché de fourniture et livraison de systèmes de compostage individuels attribué le 3 juin dernier aux entreprises suivantes :

Lot 1 : composteurs individuels de jardin : FABRIQUE DES GAVOTTES

Lot 2 : bio-sceaux : QUADRIA

Lot 3 : lombricomposteurs : LA FERME DU MOUTTA

**CONSIDERANT** la nécessité de réévaluer et créer de nouveaux tarifs appliqués à la mise à disposition de ces équipements,

**AYANT OUI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs suivants de mise à disposition :

- composteurs 300 l : 25 €
- composteurs 600 l : 35 €
- bio-sceau : 2 €
- lombricomposteurs : 30 €

- **AUTORISE** sa Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette régie.

Membres en exercice : 42  
Votants : 40  
Votes pour : 40  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

